

Question écrite (07/07/2022)

Effectifs dédiés au service des visa au sein des postes consulaires

M. Jean-Pierre Bansard interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les effectifs dédiés au service des visa au sein des postes consulaires. Le programme Action Publique 2022 mené jusqu'en 2020 a entraîné la suppression de nombreux emplois équivalent temps plein travaillé (ETPT) et a fragilisé l'ensemble des services des consulats. De plus, dans certains postes, le départ d'agents titulaires, notamment au service des visas n'est pas remplacé. La demande de visas est pourtant en forte hausse en raison de la réouverture des visas de tourisme suite à la crise sanitaire et du démarrage de la campagne pour les visas étudiants. Nombreux sont les postes où les plannings de rendez-vous sont saturés et le traitement des demandes est considérablement allongé, pénalisant de nombreux étudiants qui poursuivent leurs études en France ainsi que des conjoints de Français souhaitant accompagner ou rejoindre leur époux/se. Il souhaiterait savoir si un renfort ponctuel d'effectifs pour la période estivale a été prévu au sein des services des visas des postes les plus en tension, notamment au Consulat Général de France à Pointe-Noire, et s'il existe une cartographie de ces postes en tension. A plus long-terme, il lui demande si des efforts seront consentis pour un apport en renforts saisonniers lors des pics d'affluence. Enfin, il lui demande si le déroulement de grands événements en France - comme la Coupe du monde de rugby à partir de septembre 2023 - entraînant une hausse des demandes de visas est bien pris en compte dans les projections du ministère.